



Associé minoritaire de sarl et auto-entrepreneur à titre personne

Par soleil53

bonjour,

ma question porte sur la validité de mon assurance RC pro (en tant qu'auto-entrepreneur mandataire d'intermédiaire d'assurance) lorsque j'effectue en tant qu'associé non rémunéré, et au titre de la SARL, des estimations de retraite: dans ce cas, est ce que les travaux ainsi effectués sont couverts, du fait de ce qui précède ?

- sinon est ce que ces travaux seraient couverts si je facturais à la SARL, ma mission de supervision, en tant qu'auto-entrepreneur mandataire d'intermédiaire d'assurance ?

Merci beaucoup par avance pour votre réponse à cette situation un peu compliquée à expliquer.

Par jury34

Bonjour,

Votre contrat d'assurance doit prévoir précisément l'activité pour laquelle vous êtes couvert.

Sinon, demandez des précisions à votre assureur tout simplement.

Cordialement